

03

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

1

**Placer la santé des
habitants et de
l'environnement au
cœur du projet**

2

**Conforter l'attractivité
économique du
territoire pour soutenir
l'emploi local**

3

**Projeter le territoire dans
une trajectoire plus sobre
qui répond aux enjeux
planétaires d'adaptation
et d'atténuation du
changement climatique**

AXE 1 : POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DANS UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

AXE 2 : POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE DANS UN TERRITOIRE À L'AUTHENTICITÉ BRESSANNE PRÉSERVÉE

AXE 3 : POUR UN TERRITOIRE QUI AMÉLIORE SA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Approche santé par l'amélioration des conditions de vie (accès aux services essentiels, emploi, revenus et sécurité économique, logement, cohésion sociale et cadre de vie fonctionnel)

Orientation 1 : Un territoire équilibré et accessible.

- Objectif 1 : Chercher les complémentarités entre les communes pour répondre aux besoins des habitants
- Objectif 2 : Organiser l'accès aux équipements et services dans toutes les parties du territoire en s'appuyant sur l'armature territoriale et les centres-bourgs

Niveau d'armature	Communes	Objectif associé
Centralité bressane	Louhans-Châteaurenaud, Branges, Sornay	Objectif : Développer une offre résidentielle en lien avec les services, les commerces et les emplois. > se positionner durablement en tant que pôle structurant à l'échelle du SCoT, entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier.
Pôles d'équilibre	Cuiseaux, Cuisery , Pierre-de-Bresse, Ouroux-sur-Saône/Saint-Germain du Plain , Saint-Germain du Bois	Objectif : Conforter leur rôle de desserte et d'organisation de la proximité et réduire les temps de déplacements des ménages bressans (relais structurants dans chaque EPCI)
Pôles de proximité	Beaurepaire-en-Bresse, Bellevestre, Mervans, Montpont-en-Bresse , Montret, Romenay , Simandre , Simard, Varennes-Saint-Sauveur	Objectif : Conforter la dynamique résidentielle et le maintien d'une offre de proximité qui permet de répondre aux besoins quotidiens et d'appoint des ménages
Pôles d'hyper-proximité	Sagy, Saillenard, Sainte-Croix-en-Bresse, Saint-Usage	Objectif : Maintenir une offre de commerces et services d'hyper-proximité
Autres communes	Les 66 autres communes	Objectif : Permettre un développement maîtrisé de ces communes afin d'assurer le renouvellement de leur population, la préservation de l'offre d'appoint existante et le maintien des équilibres existants entre les espaces artificialisés, naturels et agricoles.

Approche santé par l'amélioration des conditions de vie (accès aux services essentiels, emploi, revenus et sécurité économique, logement, cohésion sociale et cadre de vie fonctionnel)

Orientation 2 : Un territoire d'opportunités pour les habitants

- **Objectif 1 :** Développer une économie basée sur la valorisation des ressources locales pour des emplois essaimés sur l'ensemble du territoire

Mettre en valeur et renforcer les savoirs faire locaux (filières industrielles, artisanales, filières transition....), l'identité locale pour la filière touristique (itinéraires touristiques, patrimoine, hébergements...), les ressources et les espaces naturels et agricoles (filière bois, production de matières premières / matériaux, agriculture..)

- **Objectif 2 :** Conforter les sites prioritaires de développement économique les plus attractifs

Bassins d'emplois structurants (centralité bressane, Cuisery) et locaux (Saint-Germain-du-Bois, Pierre-de-Bresse, Cuiseaux, Ouroux/Saint-Germain-du-Plain). Desserte routière des franges est et ouest comme atout. Privilégier renforcement des sites d'activités existants et améliorer leur attractivité (desserte/accès, qualité d'aménagement, services...)

- **Objectif 3 :** Développer l'emploi de proximité qui fournit aussi des services aux habitants

Filières artisanales dans toutes les communes adaptées à leur capacité, leur identité rurale et leurs ressources. Economie présentielle (services publics, à la personnes, commerces) à privilégier dans les centres-bourgs.

Approche santé par l'amélioration des conditions de vie (accès aux services essentiels, emploi, revenus et sécurité économique, logement, cohésion sociale et cadre de vie fonctionnel)

Orientation 3 : Un territoire inclusif et solidaire

- **Objectif 1 :** Adapter, améliorer et diversifier l'habitat

Proposer une nouvelle offre de logements adaptée aux besoins (personnes âgées, jeunes ménages, ménages modestes...), à organiser selon le niveau de pôle. Favoriser l'amélioration et la réhabilitation du parc de logements (240 logements à réhabiliter sur 20 ans ; 75% des logements à rénover d'ici à 2050)

- **Objectif 2 :** Rapprocher les ménages des centres-bourgs

Assurer une production neuve de logements en proximité des centres-bourgs offrant équipements, services, commerces. Diversifier les formes urbaines par la production d'habitat en individuel groupé ou en petit collectif adapté aux ambiances villageoises. Eviter l'urbanisation linéaire et diffuse

03 | AXE 2 – POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE DANS UN TERRITOIRE À L'AUTHENTICITÉ BRESSANE PRÉSERVÉE

Approche santé par la préservation de l'environnement naturel du cadre de vie des habitants (biodiversité, paysage) comme facteur de protection des habitants et moteur de la transition énergétique

Orientation 1 : Un patrimoine naturel bressan à valoriser pour répondre au bien-être des habitants

- Objectif 1: Préserver la trame naturelle locale, support de santé environnementale globale

Décliner l'armature de trames écologiques, pour tenir compte des enjeux spécifiques des milieux et assurer l'articulation avec les enjeux d'adaptation et paysagers

Trame des milieux ouverts

Trame boisée

*Trame des milieux humides et
trame des cours d'eau*

(Déclinaison cartographique page suivante)

- Objectif 2: Valoriser les motifs identitaires qui font la fierté et la qualité de vie en Bresse

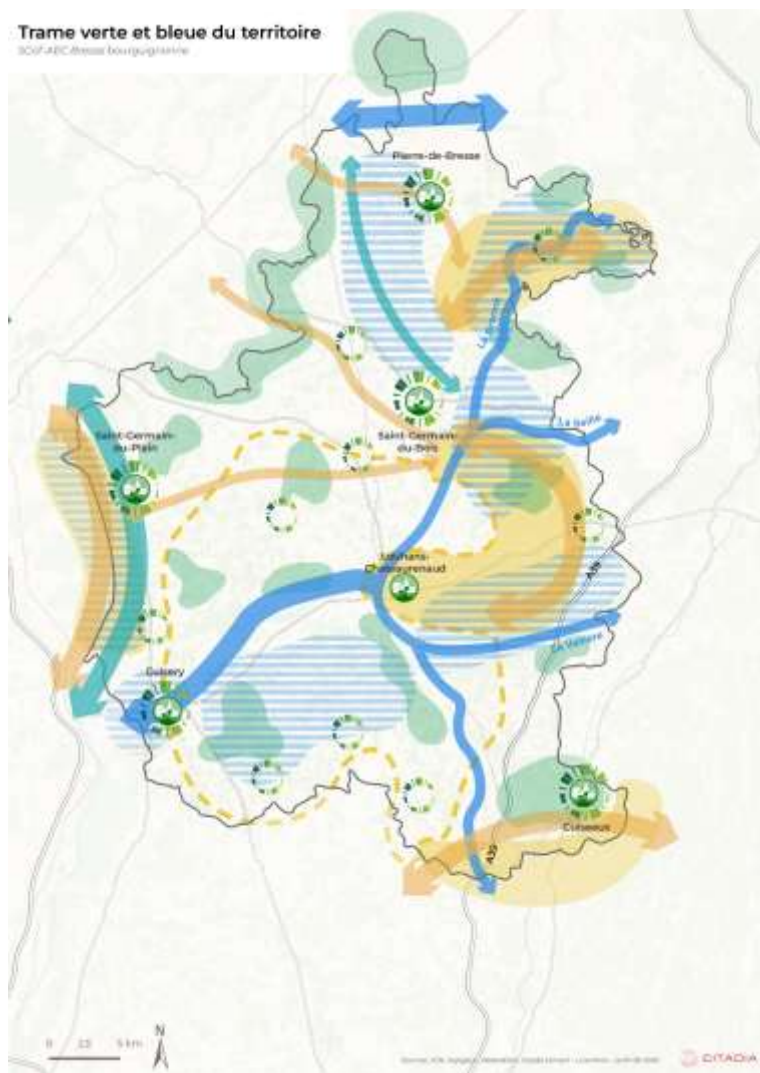
Qualité paysagère et architecturale des bourgs, villages et hameaux, des entrées de ville requalifiées, des vues remarquables valorisées et préservées.

- Objectif 3: Limiter la dégradation des espaces naturels et agricoles

Trajectoire foncière : -60% en 2021-2031 ; puis -45% en 2031-2041. Réinvestissement des espaces urbains existants (friche, vacance, optimisation/densification...). Des projets d'ouverture à l'urbanisation qui doivent préserver la qualité des espaces agricoles et naturels et des paysages (proche de l'urbanisation existante, pour renforcer les centres, ...)

03 | AXE 2 – POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE DANS UN TERRITOIRE À L'AUTHENTICITÉ BRESSANNE PRÉSERVÉE

Orientation 1 – Un patrimoine naturel bressan à valoriser pour répondre au bien-être des habitants



03 | AXE 2 – POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE DANS UN TERRITOIRE À L'AUTHENTICITÉ BRESSANE PRÉSERVÉE

Approche santé par la préservation de l'environnement naturel du cadre de vie des habitants (biodiversité, paysage) comme facteur de protection des habitants et moteur de la transition énergétique

Orientation 2 : Un territoire qui améliore sa performance environnementale dans un contexte de changement climatique

- Objectif 1 : Anticiper les conséquences du changement climatique et valoriser le bien-être et la santé des habitants

Intégration des risques dans les choix de localisation des projets. Limiter les développements dans les secteurs de nuisances potentiels pour la population. Limiter l'exposition aux espaces de qualité de l'air dégradé (axes routiers). Adaptation des bâtis aux surchauffes avec principe du bioclimatisme (aération, orientation, matériaux...) et végétalisation

- Objectif 2 : Considérer l'eau comme une ressource rare à traiter et optimiser

Un développement urbain conditionné à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable. Assurer une cohérence entre le développement urbain et les capacités épuratoire. Privilégier une urbanisation visant à limiter l'imperméabilisation des sols.

- Objectif 3 : Améliorer l'équilibre énergétique du territoire

Viser un taux de couverture des consommations par des énergies renouvelables de 61% en 2050 : agir fortement en faveur d'une réduction des consommations (rénovations énergétiques..) + priorité au photovoltaïque et la biomasse dans le développement des énergies renouvelables.

(Déclinaison dans les pages précédentes)

03 | AXE 3 – POUR UN TERRITOIRE ADAPTÉ AUX NOUVEAUX MODES DE VIE ET AUX TRANSITIONS

Approche santé par l'amélioration des habitudes de vie en s'appuyant sur les compétences individuelles pour favoriser le bien-être des habitants (mobilité douce et sécurité, interactions sociales, alimentation saine...)

Orientation 1 : Des habitudes de consommation à orienter par l'aménagement

- Objectif 1: Valoriser l'agriculture comme un pilier de la production et de l'alimentation locale

Pérenniser foncier agricole, maintenir la diversité des productions agricoles, évolution du bâti agricole, une agriculture support d'identité et de qualité paysagère...

- Objectif 2: Anticiper l'évolution du commerce pour permettre son maintien en proximité et garantir un accès quotidien à l'alimentation et services essentiels

Affirmer une hiérarchie commerciale et une organisation pour éviter les effets de concurrence, encadrer le développement des commerces de périphérie...

Orientation 2 : Des interactions sociales à faciliter

- Objectif 1: Mobiliser les espaces publics comme supports de rencontre

Traitement qualitatif des espaces publics (ombrage, végétalisation, mobilité...)

- Objectif 2: Lutter contre l'isolement social

Entretenir le parc de logement aider et produire une offre en privilégiant les pôles et/ou les espaces proches des services, équipements, emplois... Améliorer l'offre d'hébergement et logement pour personnes âgées / maintien à domicile. Lutter contre la désertification des services, équipements de proximité en milieux rural

03 | AXE 3 – POUR UN TERRITOIRE ADAPTÉ AUX NOUVEAUX MODES DE VIE ET AUX TRANSITIONS

Approche santé par l'amélioration des habitudes de vie en s'appuyant sur les compétences individuelles pour favoriser le bien-être des habitants (mobilité douce et sécurité, interactions sociales, alimentation saine...)

Orientation 3 : Des habitudes de mobilité à accompagner par l'aménagement

- Objectif 1 : Favoriser les mobilités actives en cœur de bourg et entre les communes

Améliorer qualité des aménagements en faveur des modes actifs (sécurisation, continuités, nouvelles infrastructures..). Corréler développement urbain mixte, aménagement de cœur de bourg et maillage de liaisons douces pour faciliter les déplacements. Améliorer liaisons cyclages dans / vers les espaces qui génèrent des flux (pôles d'emplois, équipements...)

- Objectif 2 : Proposer des alternatives à la mobilité individuelle véhiculée et carbonée

Valoriser les liaisons et arrêts de transports collectifs (TER, réseau Mobigo...). Déploiement de bornes de recharge. Organiser une logistique plus sobre pour les flux de marchandises (mutualisation d'équipements, etc.).